



Chaque personne compte :
Mémoire Préparé par le RSSMO
dans le cadre de la
consultation publique pour le plan
d'action en matière de lutte contre la
pauvreté et l'exclusion sociale

Jun 2023



Ce document dresse le portrait du secteur de l'employabilité, de nos services dispensés aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale au sein du *Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre* (RSSMO) et présente l'expertise que les organismes membres de ce regroupement ont développé depuis quarante ans. À partir du travail de terrain quotidien de nos membres, le RSSMO souhaite présenter son analyse des défis et obstacles à un meilleur soutien aux personnes les plus vulnérables de la société québécoise.

Le RSSMO en bref

Le RSSMO regroupe 46 organismes présents dans 14 régions du Québec et établis dans 92 points de services. Ils viennent en aide à plus de 25 000 personnes par année. Depuis quatre décennies, leur mission première est le développement de l'employabilité visant l'intégration, la réintégration et le maintien en emploi de personnes ayant des difficultés particulières d'insertion socioéconomique. Ils travaillent en partenariat avec les différents paliers de gouvernement pour offrir à la population des programmes et mesures personnalisés et adaptés à chaque individu.

Ils innovent constamment afin d'utiliser les meilleures pratiques et ainsi tirer le plein potentiel du capital humain que représente chaque individu. L'éthique, l'efficacité et la qualité des services sont au centre de leur démarche. D'ailleurs, pour devenir membre du RSSMO, un organisme doit obtenir une accréditation basée sur une analyse rigoureuse des services offerts et des méthodes d'intervention utilisées. L'efficacité des membres du RSSMO se traduit par un taux élevé de résultats positifs obtenus par leurs clients à chaque étape de leur parcours personnalisé vers une intégration socioéconomique.

Les membres du RSSMO utilisent une approche d'intervention **spécialisée, globale et individualisée** avec les personnes rencontrées. Leur intervention est **spécialisée** parce qu'elle repose sur une connaissance approfondie des obstacles particuliers auxquels font face ces personnes, de diverses ressources du milieu offrant des services adaptés à leurs besoins et des étapes à franchir pour que leurs parcours soient couronnés de succès. Leur approche est **globale** parce qu'elle tient compte des problématiques vécues par chaque personne sur les plans personnel, familial, culturel, financier et professionnel. Leur intervention est **individualisée** parce qu'elle est adaptée d'une personne à l'autre. Ainsi, le plan d'action, le type de services offert, les stratégies d'intervention et le nombre de rencontres sont établis en fonction des besoins de chaque personne.

Une partie de leur succès réside dans les **liens étroits qu'ils ont développés avec des entreprises**. En effet, depuis plusieurs années, le RSSMO agit comme promoteur collectif de projets visant à permettre aux entreprises de combler leur besoin en main-d'œuvre tout en permettant aux personnes aux prises avec des difficultés particulières d'intégrer le marché du travail et de se maintenir en emploi.

Le **personnel** des groupes membres accrédités du RSSMO est **qualifié**. Les conseillers en emploi, les conseillers en orientation, les conseillers en développement de carrière doivent avoir suivi des formations universitaires reconnues.

Introduction

Dans sa *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le Parlement du Québec définit la pauvreté comme « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société ». Voulu universelle dans sa définition et dans son application, cette compréhension de la pauvreté doit être problématisée, précisée et adaptée pour mieux répondre aux nouveaux besoins de la société québécoise.

On associe intuitivement la pauvreté aux difficultés d'intégration sur le marché du travail. Pourtant, la sortie de l'assistance sociale, le baromètre principal de la lutte contre la pauvreté, repose sur un ensemble d'enjeux et de défis qui dépassent amplement le simple accès à un travail rémunéré. Le contexte actuel de plein emploi constitue une opportunité précieuse pour développer notre soutien aux personnes qui souffrent de l'exclusion sociale. C'est dans ce cadre que le Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO) souhaite contribuer à étendre et à approfondir la compréhension d'un enjeu collectif encore trop méconnu. S'engager de façon durable dans la lutte contre la pauvreté, c'est avant tout reconnaître que chaque personne compte. Pour nous, cela se traduit par un accompagnement de la personne dans toutes ses dimensions, dans toutes les sphères de sa vie. Nous profitons de cette consultation publique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour encourager une approche humaine, empathique et solidaire au soutien des personnes les plus isolées de notre province.

Ce mémoire adressé au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) est présenté dans cette optique. Nous offrons d'abord un portrait de la réalité de la pauvreté telle qu'elle est vécue par les personnes avec lesquelles nous travaillons au quotidien. Nous proposons ensuite une lecture problématisée du contexte actuel de plein emploi, pour y valoriser l'établissement d'une base stable et durable à la lutte contre la pauvreté. Enfin, nous présentons les défis et recommandations des organismes en employabilité, indiquant les principes à suivre pour une meilleure inclusion des personnes vulnérables dans notre société.

I. La pauvreté : une réalité vécue

La définition juridique de la pauvreté souligne d'emblée le poids des contraintes qui pèsent sur l'individu et limitent son autonomie économique, comprise comme sa capacité à s'intégrer et à participer pleinement à la société. Dans notre travail dans toute la province avec des populations en situation d'exclusion sociale, nos pratiques ont mis en évidence le besoin d'appréhender la pauvreté comme une absence d'auto-détermination. L'accompagnement psychosocial au cœur de notre mission dresse un portrait plus nuancé et empathique de la pauvreté qu'il est impératif d'inclure aux solutions apportées à cet enjeu collectif, autant au niveau individuel que systémique.

Chaque personne compte

Le défi que relèvent nos 48 organismes membres tient à la diversité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Irréductibles à des catégories ou à des variables, les difficultés et obstacles qui définissent la pauvreté doivent avant tout être compris comme une réalité vécue. Une lutte du quotidien qui marque durablement les populations dans leur rapport au monde, aux autres et à soi-même. Relever le défi de la pauvreté à l'échelle des politiques publiques, implique ainsi de valoriser une appréhension humaine, nuancée et personnalisée de cet enjeu collectif.

Nos pratiques auprès des populations éloignées du Québec ont permis de mettre en évidence la place qu'occupe la perception de soi dans cette réalité vécue. La dignité, l'amour-propre, la confiance en soi sont des droits dont ces personnes se trouvent privées dans des étapes formatrices de leur vie. Cette souffrance marque durablement les personnes, les laisse vulnérables aux formes d'oppression systémique et participe de leur exclusion sociale. Encourager la sortie de la pauvreté et accroître l'autodétermination, c'est donc avant tout donner les moyens à ces personnes d'acquérir ces droits. Nous croyons que chaque personne compte, et que chaque personne a le droit à l'obtention d'un soutien adapté à ses besoins, à sa réalité, pour pouvoir se réaliser pleinement.

L'emploi : un point de départ

L'enjeu de la pauvreté et de l'exclusion sociale est souvent saisi à travers le prisme de l'emploi et du chômage, qui agissent comme marqueurs d'intégration dans la société. Pourtant, la moitié des personnes en situation d'instabilité financière et d'insécurité alimentaire occupe un emploi. Le cumul des emplois précaires et la normalisation des postes atypiques peine à résoudre l'écart croissant entre les revenus et les dépenses, déjà noté par le MESS. Le RSSMO et ses membres travaillent activement à rapprocher les populations éloignées du marché du travail, mais nous devons constater qu'il ne s'agit pas d'une solution unique, globale et définitive à l'exclusion sociale.

Le travail avec notre clientèle met en évidence des besoins extra-professionnels des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Définie comme la capacité à obtenir un travail, l'employabilité implique un accompagnement psychologique et social des personnes dans différentes sphères de leur vie. Aider l'individu à trouver sa voie et à réaliser son plein potentiel, c'est reconnaître le rôle de ces différents facteurs dans leur maintien en emploi et dans leur intégration dans la société québécoise. Les enjeux de santé mentale en sont un bon exemple. Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), environ un quart des personnes sans emploi au Québec en 2023 perçoivent leur santé mentale comme « mauvaise » ou « passable ». De même, selon un sondage mené par l'Union étudiante du Québec à l'automne 2020, 80% des étudiantes et étudiants universitaires se déclaraient en état de détresse psychologique. Des données alarmantes qui contribuent à l'exclusion sociale et doivent figurer dans l'analyse de cet enjeu dans la mesure où ces facteurs systémiques nuisent à la capacité de chercher, obtenir et conserver un emploi.

La prise en compte de ces facteurs extra-professionnels est au cœur de l'accompagnement offert par les Services d'Aide à l'Emploi (SAE); ils doivent faire partie intégrante du portrait de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec. Associer l'accès à un emploi à la sortie durable de la pauvreté est un mécanisme qui doit être nuancé, problématisé et analysé à l'aune des épreuves multiples que relèvent nos populations au quotidien.

Une souffrance individuelle, un enjeu systémique

Dans la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Parlement du Québec considère que « les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celles des leurs et que cette transformation est liée au développement social, culturel et économique de toute la collectivité ». Nous croyons que cette définition passe outre le poids des discriminations systémiques sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Les femmes, les autochtones, les personnes non-binaires et transgenres, les personnes neurodivergentes, les personnes racisées et issues de l'immigration, sont disproportionnellement exposées aux risques et dangers de la pauvreté et de l'exclusion sociale. L'accent mis sur la responsabilité individuelle des personnes pauvres fait ainsi preuve d'un manque de discernement qui contribue à renforcer les stigmas et les discriminations que vivent déjà ces groupes au quotidien. La dimension systémique de la pauvreté s'observe également dans la précarité des étudiantes et étudiants: en 2021, 60% de la population étudiante locataire vit sous le seuil de pauvreté, 56% de cette communauté n'ayant pas accès à l'aide sociale, selon une enquête du groupe UTILE, réalisée en 2021.

Cette définition nie également la responsabilité des pouvoirs publics dans l'institution, le maintien et l'éventuelle résolution de cette marginalisation économique et sociale. Il est urgent de se défaire du mythe préjudiciable de l'individu autoentrepreneur qui fait porter la responsabilité aux personnes marginalisées de résoudre des problèmes systémiques dont ils sont victimes. En tant qu'enjeux collectifs, la pauvreté et l'exclusion sociale doivent être eux-aussi saisis comme des formes de discrimination systémique. Lutter pour la solidarité sociale et lutter contre les stigmas de la pauvreté, c'est défendre l'idée que personne ne choisit d'être pauvre et de le rester.

Nous demandons ainsi que cette consultation publique donne lieu à une compréhension humaine, empathique et systémique de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Loin d'un simple enjeu économique, la lutte contre la pauvreté est au cœur de notre solidarité sociale. Elle implique de reconnaître l'existence et le poids d'un ensemble complexe de facteurs et d'obstacles qui maintiennent les personnes hors de la société et qui les empêchent de s'y épanouir. C'est avant tout une réalité vécue que nos pouvoirs publics doivent appréhender comme telle dans leurs politiques, dans leurs liens avec les employeurs et les organismes en employabilité, ainsi que dans leur dialogue avec les personnes vulnérables.

II. Le nouveau portrait du marché du travail

Le marché du travail est de nature évolutive. Dans cette section, nous proposons une analyse nuancée du plein emploi. Puisque l'accès à un emploi n'est qu'un point de départ à la sortie durable de la pauvreté et de l'exclusion sociale, nous souhaitons problématiser le contexte actuel pour mettre de l'avant l'importance de bâtir un socle pérenne à un marché du travail juste, équitable, inclusif et résilient aux cycles pernicioeux des crises économiques.

Le plein emploi : un tremplin

Le contexte économique actuel de plein emploi et de rareté de main-d'œuvre est un bilan positif pour l'employabilité au Québec. Pour le RSSMO, ses membres et les SAE du Québec, cela représente une opportunité précieuse d'approfondir, étendre et raffiner notre mission auprès des personnes toujours exclues de la société. Si la situation actuelle peut intuitivement faire figure de « mission accomplie » elle marque plutôt le début d'un travail de fond pour le secteur de l'employabilité dont la mission a longtemps été soumise aux différentes crises du chômage qui ont touché la province. L'enjeu multiple de la pauvreté dépassant celui de l'emploi, ce contexte doit encourager une approche plus spécialisée aux besoins spécifiques des populations en situation d'exclusion sociale, comme les aîné.es, les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (11% des jeunes de 17 à 34 ans), ou encore les personnes judiciairisées. De même, nous souhaitons mettre l'accent sur le maintien en emploi comme objectif-clé du secteur, notamment dans l'optique de renforcer le lien avec les employeurs. Nous souhaitons ainsi que ce bilan positif donne lieu à une consolidation durable de notre secteur et serve de tremplin à une modernisation des services publics d'emploi.

Pour ces raisons, il est impératif que ce plein emploi ne mène pas à une réduction des services d'aide à l'emploi. Là où Services Québec affirme que les services publics d'emploi doivent « planifier la décroissance générale des volumes de clientèle », nous remarquons plutôt un maintien des besoins de la population, et une croissance dans de nouveaux bassins de clientèle, par exemple les demandeuses et demandeurs d'asiles, les personnes en arrêt maladie, les personnes en réorientation professionnelle, etc. Les interventions spécialisées auprès de ces groupes sont une ressource précieuse que le contexte actuel doit préserver et consolider, notamment puisqu'elles constituent une réponse initiale à la marginalisation accrue des personnes victimes de discriminations systémiques. Nous identifions cette période comme propice à une orientation du secteur de l'employabilité vers les principes d'équité, diversité et inclusion (EDI). Le plein emploi implique ainsi de répondre aux nouveaux besoins émergents de ce marché du travail évolutif. Associée à une réduction des financements, la baisse de volume attendue dans ce contexte mènera à un affaiblissement de notre secteur, à une perte d'expertise irrémédiable et dommageable pour la société québécoise, à un désinvestissement et un éloignement croissant des populations vulnérables.

Nous appelons ainsi à la vigilance et à la prudence vis-à-vis de ce bilan positif de plein emploi. Le marché du travail étant évolutif, la situation actuelle demande d'être attentifs aux défis qui continuent de ternir

le portrait de l'employabilité au Québec, et prévoyants vis-à-vis des enjeux émergents qui bouleversent considérablement notre marché du travail.

La normalisation du précarité

Le précarité qui affecte de plus en plus de personnes en emploi au Québec en est l'exemple premier. Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), près de 40% des travailleuses et travailleurs occupaient en 2018 un emploi dit « atypique ». Salaires minimums, horaires irréguliers, temps partiel involontaire, stages non rémunérés, exploitation et surtravail, absence de protection et d'avantages sociaux, etc.; autant de pratiques qui participent à la normalisation du précarité et qui compromettent la sécurité physique, morale et financière des personnes en situation de pauvreté. Le précarité affecte de façon disproportionnée les personnes déjà marginalisées par des formes de discrimination systémique, contribue à les vulnérabiliser davantage et les maintient dans un statut qui les expose à l'exploitation. Nous demandons que nos clientèles puissent aspirer à des fonctions qui dépassent la simple subsistance. On note également que la normalisation de ces emplois précaires fait obstacle la capacité des travailleuses et travailleurs de se fédérer en syndicat et limite ainsi leur accès à de meilleures conditions de travail et à la sécurité de l'emploi. Enfin, ces pratiques de travail sont particulièrement dommageables au travail des organismes de Services d'Aide à l'Emploi et nuisent à la pérennité du soutien qu'ils sont en mesure d'apporter. Combinée à l'augmentation fulgurante du coût de la vie, la normalisation du précarité renforce la place regrettable du sous-emploi dans le marché du travail québécois et signifie que pour beaucoup, travailler, c'est rester pauvre.

III. Sécuriser la sortie de la pauvreté et mieux intégrer la société

Les éléments posés dans les deux sections précédentes nous permettent d'établir des principes directeurs à la lutte contre la pauvreté. Plus que des valeurs, ces principes sont les piliers de notre travail quotidien auprès des populations pauvres du Québec. Ils doivent être considérés comme des objectifs à atteindre pour renforcer notre combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans tous nos secteurs d'activité et doivent servir d'orientation aux politiques du ministère. Nous présentons nos recommandations pour faciliter et consolider la mise en application de ces principes dans la section subséquente.

Les principes directeurs de la lutte contre la pauvreté

- **Chaque personne compte**

Que chaque personne puisse trouver sa voie implique d'être attentif aux défis et besoins spécifiques de chaque personne en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Nous sommes trop souvent confrontés dans notre travail à des trous de service qui affectent de façon disproportionnée les personnes déjà vulnérabilisées. Chaque personne compte, c'est aussi comprendre que toute personne est unique et mérite d'obtenir le respect et les conditions pour se réaliser pleinement et devenir un acteur fier et confiant de son autodétermination.

- **Équité, diversité, inclusion**

Les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) sont plus que des garanties contre la discrimination : ils sont au cœur du soutien auquel a droit toute personne en situation de détresse financière, physique ou morale. Le respect des EDI encourage également la valorisation des perspectives multiples dans leur capacité à apporter des solutions nouvelles aux enjeux qui participent de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

- **Le maintien : un accompagnement sur la durée**

La mission du RSSMO et de ses membres est celle d'un accompagnement des personnes sur la durée dans les multiples sphères de leur vie. Puisque le simple accès à un emploi ne garantit pas la sortie durable de la pauvreté et de l'exclusion sociale, nous soulignons l'importance d'un soutien au secteur de l'employabilité pour lui donner les moyens d'aider les personnes à sécuriser de façon pérenne leur intégration dans la société québécoise.

- **Le développement des compétences**

Dans la même optique, le développement des compétences est un axe fondamental de l'aide à l'autodétermination et du travail quotidien de nos membres. C'est aussi une arme considérable dans la lutte contre la normalisation du précaire qui contribue au maintien des personnes dans la pauvreté en leur niant les conditions financières et le bien-être physique et moral pour s'extraire de la pauvreté. Faciliter l'accès aux formations professionnelles est un impératif pour stimuler l'émancipation des personnes vulnérables en leur donnant les moyens d'accéder à des postes qui respectent leur dignité et nourrissent leur développement personnel.

- **Un chantier collectif à moderniser**

Enjeux collectifs, la pauvreté et l'exclusion sociale sont l'affaire de tous. Les partenaires du marché du travail, les pouvoirs publics, les entreprises et les Services d'Aide à l'Emploi ont tous leur rôle à jouer dans cette lutte et doivent reconnaître leur responsabilité dans les impasses multiples auxquelles sont confrontées les personnes pauvres. Cela implique notamment un dialogue collectif visant la modernisation concrète et réfléchie des services publics d'emploi.

En offrant des services à intérêt public, le rôle des organismes du secteur en employabilité est donc d'inclure ces principes dans leur travail au quotidien, et de les faire valoir comme objectifs incontournables pour les autres acteurs engagés dans cette lutte. Nous souhaitons que ces principes structurent et orientent nos relations avec nos clientèle cibles, avec les employeurs et avec le gouvernement québécois.

Les défis des services d'aide à l'emploi

Ces principes directeurs conditionnent ainsi les défis présents et futurs des Services d'Aide à l'Emploi. Ils donnent lieu à un ensemble de recommandations que nous adressons au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et à l'ensemble des partenaires et acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté et

l'exclusion sociale. Nous présentons ces recommandations dans deux sections : la modernisation des services publics d'emploi et les conditions d'un meilleur soutien aux organismes en employabilité.

Moderniser les services publics d'emploi

Le chantier de modernisation des services publics d'emploi s'articule autour de trois axes :

- **Simplifier l'accès aux services d'accompagnement**

Trop d'individus se voient refuser l'accès aux services publics d'emploi en raison de critères d'admissibilité dépassés, restrictifs, complexes et variables qui ne sont plus en phase avec le contexte actuel. Nous demandons d'assouplir et simplifier les critères d'admissibilité afin de permettre à toute personne de recevoir l'accompagnement nécessaire pour trouver leur place sur le marché du travail. Nous demandons aussi de mieux optimiser l'adéquation entre les compétences des personnes et les besoins des employeurs.

- **Garantir la flexibilité des interventions et moderniser les modalités de financement**

L'expertise et l'agilité des organismes en employabilité contribuent au bon fonctionnement du marché du travail se trouvent menacées par des critères de financement en décalage avec la réalité de leur travail. D'une part, le financement des organismes repose en grande partie sur le principe insuffisant et désuet du « coût par client rencontré » qui omet plusieurs pans de leur travail (promotion locale, recrutement des clientèles, création de partenariats, liaison avec les entreprises, etc.). D'autre part, la complexification de la reddition de comptes imposée par le gouvernement gruge de plus en plus le temps de travail des équipes d'intervention, et ce, au détriment de l'aide apportée aux personnes en difficulté. Nous demandons de mettre-à-jour le cadre de financement des organismes et d'accroître notre flexibilité en permettant l'adaptation des offres de service en fonction des besoins des communautés.

- **Faire rayonner les services publics d'emploi**

Le panier de services publics d'emploi et le réseau d'organismes qui les offrent demeurent amplement méconnus. Selon un sondage de mai 2021 réalisé par la firme Callosum, plus de la moitié de la population québécoise ignore l'existence même de ces services. 62% des personnes répondantes sans emploi ont déclaré vouloir bénéficier d'un soutien professionnel pour intégrer ou réintégrer le marché du travail. Nous demandons de se doter d'un plan de promotion gouvernemental des services, et de donner aux organismes les ressources financières nécessaires pour faire connaître leurs services auprès de leurs clientèles cibles et des employeurs de leurs régions.

Connaître, comprendre et soutenir le travail des services publics d'emploi

L'obstacle principal à la portée et à la qualité des services publics d'emploi tient à la méconnaissance de leur travail auprès des populations pauvres et vulnérabilisées. Mieux connaître nos chantiers, c'est mieux comprendre la réalité de l'accompagnement de notre clientèle, pour mieux nourrir des relations saines et productives entre les acteurs multiples engagés de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- **Le maintien en emploi comme perspective clé**

Les organismes en employabilité font face au problème récurrent du désengagement progressif de la clientèle et des employeurs. Pour assurer la pérennité de nos interventions, il est essentiel de mieux encadrer le maintien en entreprise des personnes au-delà de leur (ré)intégration sur le marché du travail. Nous demandons ainsi la simplification et l'uniformisation des outils de suivi auprès des employeurs qui peinent à rejoindre nos clientèles et à assurer un suivi avec nos organismes membres. Le projet pilote Continuum est un bon exemple des bénéfices de cette perspective. Permis par une offre de service du ministère et mené à bien par le RSSMO et douze organismes membres, il a permis de favoriser le succès de l'embauche et du maintien en emploi, tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre des employeurs. Un projet cohérent avec le *Plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* du gouvernement québécois qui affichait sa volonté d'« intensifier les services-conseils aux entreprises en matière de gestion de la diversité ainsi qu'en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre ». En plus d'encourager le dialogue, cela permet aux entreprises de bénéficier d'un soutien régulier pour mieux accueillir leurs nouvelles personnes salariées et leur donner les conditions pour s'épanouir et contribuer au succès de leur fonction; un impératif dans notre contexte de rareté de main-d'œuvre.

Nous croyons aussi que cela permet d'encourager le respect des EDI dans les milieux d'intégration professionnelle et de mitiger les risques associés aux préjugés dont sont encore trop victimes les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, des stigmas qui nuisent à leur intégration. Nous demandons ainsi au ministère de bonifier cette offre de service, de nous donner les moyens d'approfondir et d'étendre notre rôle-conseil auprès des entreprises et d'adapter les modalités de financement pour permettre l'implantation de mécanismes d'évaluation et d'amélioration continue.

- **Des indicateurs cohérents avec la nature du travail des SAE**

Le chantier de modernisation du secteur de l'employabilité tient à une meilleure connaissance du travail de terrain auprès des populations en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Comme nous l'avons montré tout au long de ce document, l'accompagnement qui est au cœur de la mission et des pratiques des organismes en employabilité est un travail pluridimensionnel qui ne saurait se réduire à des critères et résultats chiffrables. La focalisation excessive sur les indicateurs quantitatifs dans nos redditions de compte et dans les calculatrices de financement avec le ministère nuit gravement à notre capacité d'offrir des services flexibles et évolutifs adaptés aux besoins de la population et des groupes marginalisés. Une approche qualitative en phase avec notre engagement envers les EDI. Nous demandons ainsi l'implémentation d'indicateurs qualitatifs qui permettront de mieux spécialiser notre offre auprès de nos clientèles et d'éviter les trous de service associés à ces critères qui circonscrivent, étouffent et limitent la portée et la qualité de notre travail de terrain auprès des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

- **Démocratiser le soutien à la population**

L'enjeu d'accès aux services publics d'emploi dépasse la simple révision des modalités de subvention des organismes en employabilité. Le non-recours est une réalité regrettable de l'ensemble de nos services

sociaux qu'il est urgent de résoudre. On note que le non-recours touche de façon disproportionnée les populations marginalisées et vulnérabilisées pour qui le poids des charges administratives nuit gravement à leurs démarches d'aide à l'emploi. Nous demandons que les pouvoirs publics endossent la responsabilité de cette révision de l'accès aux services, droits et programmes d'assistance sociale. Cela implique notamment un dialogue régulier avec les organismes en employabilité, ainsi que la prise en compte des EDI pour mieux cibler les difficultés spécifiques encourues par les personnes marginalisées. La démocratisation du soutien aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale est plus qu'un objectif de modernisation, c'est un devoir fondamental du gouvernement québécois envers ses populations les plus vulnérables.

Conclusion

Il est fondamental de revoir nos priorités, de réfléchir ensemble, d'adapter nos pratiques et de créer des maillages solides et durables entre les différents acteurs de l'écosystème. En effet, il ne s'agit pas d'un procédé, mais d'une dynamique continue ayant pour objectif une sortie durable de la pauvreté et de la précarité qui affecte toutes les sphères de vie de la personne et par conséquent vient fragiliser le tissu social. Une approche selon laquelle chaque individu compte devrait être au centre, un travail auprès des entreprises non seulement pour une intégration en emploi, mais aussi pour un maintien durable voire une inclusion au sein de l'entreprise est à privilégier.

Les organismes en employabilité sont au cœur de l'action. Leur rôle est fondamental et leur apport et expertise doivent être utilisés au plein de leur potentiel dans l'accompagnement selon une approche globale qui tient en compte les différentes réalités des individus accompagnés, qu'elles soient économiques, sociales ou en lien avec une situation particulière. La qualité de l'emploi ne devrait plus être un concept, mais un facteur d'évaluation et un indicateur de mesure du succès de nos interventions.

CHAQUE PERSONNE COMPTE!

Références

Institut national de la statistique du Québec. (2023). *Taux d'emploi atypique selon diverses caractéristiques, Québec, Ontario et Canada, 2006-2022*. En ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/taux-demploi-atypique-selon-diverses-caracteristiques-quebec-ontario-et-canada>

Institut national de santé publique du Québec. (2023). *COVID-19 - Sondages sur les attitudes et comportements des adultes québécois*. En ligne : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois>

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2023). RLRQ, c. L-7. En ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/L-7>

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2023) *Bassin de clientèle potentielle des services publics d'emploi*. Forum national Emploi-Québec.

Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (2022). *Plan d'action des services publics d'emploi 2022-2023*. En ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/plan-strategique/PL_serv-pub-emploi_MTESS.pdf

Union étudiante du Québec. (2020). *Santé psychologique : enquête éclair automne 2020*. En ligne : <https://unionetudiante.ca/sante-psychologique-enquete-eclair-automne-2020>

UTILE : Unité de Travail pour l'Implémentation de Logements Étudiants. (2021). *Enquête PHARE 2021. Augmentations de loyer de 18% en quatre ans : la population étudiante frappée de plein fouet par la crise du logement*. En ligne : <https://www.utile.org/nouvelles/enquete-phare-2021>

LISTE DES MEMBRES DU RSSMO

BAS-ST-LAURENT

Service Accès-Emploi

418-855-2777

Squatec et 3 points de services

Clientèles multiples

Service de transition en emploi

418-725-0996

Rimouski et 1 point de services

Clientèles multiples

CENTRE-DU-QUÉBEC

Partance, centre d'emploi pour femmes

819-472-3351

Drummondville

Femmes

Services intégrés pour l'emploi

819-758-1975

Victoriaville et 2 points de services

Femmes

CHAUDIÈRE- APPALACHES

Accès-Emploi (RÉHAB)

418-838-7474

Vallée-Jonction et 6 points de services

Judicialisés

ESTRIE

Centre de main-d'œuvre OPEX

819-565-1866

Sherbrooke et 6 points de services

Judicialisés

Centre d'intégration au marché de l'emploi

819-564-0202

Sherbrooke

Femmes

Intro-Travail / CJE du Granit

819-583-2081

Lac-Mégantic et East Angus

Clientèles multiples

GASPÉSIE ÎLES-DE-LA- MADELEINE

CJE Option Emploi

418-689-6402

Chandler

Clientèles multiples

Horizon Emploi

418-534-3714

Bonaventure

Clientèles multiples

Le G. SEPT

418-665-7277

La Malbaie

Clientèles multiples

SAE d'Avignon

418-364-6679

Carleton-sur-Mer et Matapédia

Clientèles multiples

SAE des Îles

418-986-3171

Cap-aux-Meules

Clientèles multiples

SAE Transit

418-763-5812

Sainte-Anne-des-Monts

Clientèles multiples

LANAUDIÈRE

Centre de main-d'œuvre OPEX'82

514-792-3324

Judicialisés

LAURENTIDES

CAP Emploi

450-565-4707

Saint-Jérôme et 3 points de services

Clientèles multiples

Centre de main-d'œuvre OPEX'82

450-848-2058

Judicialisés

LAVAL

Centre de main-d'œuvre OPEX'82

450-975-7160

Judicialisés

MAURICIE

COMSEP Emploi

819-378-6963

Trois-Rivières

Clientèles multiples

Groupe Profit-Shawinigan

819-539-9285

Shawinigan et 2 points de services

Dépendance

Service d'Intégration à l'Emploi Radisson

819-693-6777

Trois-Rivières

Judicialisés –

Dépendance

MONTÉRÉGIE

Service IMTM

450-679-7311

Longueuil et Saint-Hyacinthe

Clientèles multiples

MONTRÉAL

Carrefour Relance

514-254-7400

Clientèles multiples

Centre de main-d'œuvre OPEX'82

514-381-7276

Judicialisés

Centre Eurêka

514-937-8998

Clientèles multiples

CODEM

514-522-9151

Clientèles multiples

Destination Travail

514-368-1832

Clientèles multiples

Emploi Jeunesse

514-495-6571

Jeunes adultes (18 à 35 ans)

Groupe Conseil Saint-Denis

514-278-7211

Clientèles multiples

Intégration Jeunesse du Québec

514-598-7319

Jeunes, adultes et

employeurs

L'Enjeu: Cap sur l'emploi

514-858-5288

Femmes, femmes

immigrantes

Les Services d'intégration professionnelle (CJE Verdun)

514-767-9971

Jeunes adultes (15 à 35 ans)

MIRE

514-598-7474

Clientèles multiples

OPJ+

514-281-1030

Clientèles multiples

PITREM

514-356-3226

Jeunes

RESO

514-931-5737

Clientèles multiples

**Service d'Intégration au
Marché du travail par
Objectifs**
514-277-6776
*Personnes immigrantes
et réfugiées*

SORIF
514-271-3866
*Femmes chefs de
famille monoparentale*

**SAE La Boussole, YMCA
Centre-ville**
514-849-8393
*Judiciarisés et femmes
avec enfants à charge*

OUTAOUAIS
Réhabex
819-776-2777
Gatineau et 3 points de
services / Régional
Judiciarisés

Option Femmes
819-246-1725
Gatineau
Femmes

Réseau Outaouais ISP
819-770-7129
Gatineau et 3 points de
services
Clientèles multiples

**Service Intégration
Travail Outaouais**
819-776-2260
Gatineau (Hull)
Personnes immigrantes

QUÉBEC
**Centre d'apprentissage
intensif**
418-522-6445
Québec
Clientèles multiples

**Centre de ressources
pour les familles
militaires Valcartier**
418-844-6060
Courcellette et Sainte-
Foy
*Communauté militaire
et anglophone civile*

La Jonction
418-529-5711
Québec
Judiciarisés

Gestion Jeunesse
418-648-2351
Québec
Jeunes

**SAGUENAY-LAC-SAINT-
JEAN**
**Accès-Travail-Femme &
Accès-Travail-Emploi**
418-695-0834
Jonquièrre et Chicoutimi
*Femmes tout âge,
personnes 35 ans et
plus*

Équitem
418-668-5243
Alma et autres points
de service
Judiciarisés